

Arrêté N°2021-285

portant recevabilité d'une candidature pour l'élection de la direction de l'Ecole doctorale 485

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu le règlement intérieur de l'ED 485 ;
- Vu l'arrêté électoral 2021-267 du 15 novembre 2021 portant organisation du scrutin en vue de recueillir l'avis du conseil de l'Ecole doctorale 485 sur la désignation du directeur ou de la directrice de l'ED ;
- Vu la candidature de Mme Isabelle GARCIN-MARROU, Professeure des Universités,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> : Candidature recevable**

La candidature de Mme Isabelle GARCIN-MARROU, Professeure des Universités est déclarée recevable pour l'élection à la direction de l'ED 485.

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera notifié aux membres du Conseil de l'ED 485 et mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'Université et sur le site intranet de l'ED 485.

Fait à Lyon, le 9 décembre 2021

  
Nathalie DOMPNIER  
